

Communiqué de presse – Berne, le 22 mars 2017

Consultation concernant l'intervention tarifaire du Conseil fédéral dans le TARMED

## **Révision globale du tarif médical TARMED au lieu d'une intervention tarifaire du Conseil fédéral**

**Le Conseil fédéral veut intervenir une deuxième fois dans la structure tarifaire TARMED et il a mis aujourd'hui son projet en consultation. Conjointement avec les organisations qui lui sont affiliées, la FMH va examiner les propositions de très près. Il s'agit d'éviter des interventions tarifaires qui ne seraient ni appropriées ni conformes aux règles applicables en économie d'entreprise. Pour le corps médical, il est nécessaire de procéder à une révision globale du tarif ambulatoire. Après le rejet de sa première proposition de révision lors de la votation générale de 2016, la FMH a relancé les travaux de révision globale: avec les organisations médicales et les partenaires tarifaires, elle poursuit le développement de la structure tarifaire qui sera présentée au Conseil fédéral pour approbation en juin 2018.**

Après être intervenu une première fois dans la structure tarifaire TARMED en 2014, le Conseil fédéral fait à nouveau usage de sa compétence subsidiaire pour une seconde intervention plus importante, dont l'entrée en vigueur est prévue dès 2018. Le vaste paquet de mesures aura un impact financier en partie important sur les médecins installés et les centres ambulatoires. En plus de l'introduction de nouvelles règles de facturation, le Conseil fédéral prévoit en effet aussi des interventions directes sur la tarification. Conjointement avec les organisations médicales qui lui sont affiliées, la FMH va examiner de très près les propositions et prendra ultérieurement position de manière détaillée.

La FMH et les organisations représentées à la Chambre médicale ne contestent pas la nécessité d'actualiser une structure tarifaire ambulatoire introduite sur tout le territoire en 2004 et, de ce fait, dépassée. Après la votation générale de mai 2016, la FMH a lancé le projet de révision TARCO pour améliorer sa première proposition de révision. TARCO vise une tarification appropriée et conforme aux règles applicables en économie d'entreprise de toutes les prestations médicales ambulatoires. Pour le corps médical, une révision tarifaire globale en concertation avec toutes les organisations médicales et tous les partenaires tarifaires constitue la seule voie pertinente à suivre. La FMH et les organisations médicales qui lui sont affiliées auront achevé les travaux internes d'amélioration d'ici fin 2017 avant d'entamer les négociations avec les partenaires tarifaires. Le but est de déposer une proposition de tarif développée conjointement et en partenariat en juin 2018 pour approbation par le Conseil fédéral.

*Informations supplémentaires:*

[Redémarrage de la révision tarifaire](#), Dr Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH, Bulletin des médecins suisses 6/2017

[Projet de révision TARCO](#), Bulletin des médecins suisses 7/2017

### **Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, cheffe de la Communication de la FMH  
Tél. 031 / 359 11 50, courriel: [kommunikation@fmh.ch](mailto:kommunikation@fmh.ch)